



POLITIQUES ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENTS 2019-2020

SECTEUR COMPÉTITIF ET PRÉ-COMPÉTITIF

Approuvée par le conseil d'administration

le 2019-04-23

Table des matières

| | |
|--|----|
| L'ORGANISATION | 3 |
| 1.1 Historique | 3 |
| 1.2 Notre Mission | 3 |
| 1.3 Notre Vision | 3 |
| 1.4 Symbolique du logo | 3 |
| 1.5 Nos valeurs | 3 |
| COMMUNICATIONS | 3 |
| 2.1 Médias sociaux | 5 |
| 2.2 Coordonnées du bureau administratif | 5 |
| POLITIQUE D'IMPLICATION BÉNÉVOLE | 5 |
| L'AUTOFINANCEMENT | 6 |
| LES ENTRAÎNEMENTS | 7 |
| 5.1 Horaire | 7 |
| 5.2 Politique de retard | 7 |
| 5.3 Interventions des parents durant les entraînements | 7 |
| 5.4 Présence d'enfants non-inscrits dans le gymnase | 7 |
| 5.6 Sécurité | 7 |
| COMPÉTITIONS ET CAMPS D'ENTRAÎNEMENT | 8 |
| 6.1 Inscriptions aux compétitions | 8 |
| Paiements des compétitions : Commis comptable | 9 |
| 7.1 Camps et compétitions d'envergure | 9 |
| 7.2 Règlements sur les sites de compétitions | 9 |
| TENUE VESTIMENTAIRE, UNIFORME ET SURVÊTEMENT DE COMPÉTITION OBLIGATOIRES | 10 |
| CHORÉGRAPHIES | 11 |
| FACTURATION | 11 |
| 10.1 Frais reliés à l'activité | 11 |
| 10.2 Méthode de paiement pour l'année | 11 |
| 10.3 Choix du nombre de versement | 12 |
| 10.4 Compte en souffrance | 12 |
| 10.5 Dépôt programme sport-étude et concentration sportive | 12 |
| POLITIQUE DE REMBOURSEMENT | 12 |
| 11.1 Politique d'arrêt temporaire (Blessure) | 12 |
| 11.1.1 Secteur compétitif de soir | 13 |
| 11.1.2 Calcul du remboursement compétitif (excluant la concentration sportive et le sport-étude) | 13 |
| 11.1.3 Calcul du remboursement pour le programme sport-études et concentration sportive | 14 |
| 11.1.4 Calcul du remboursement secteur sport-étude et concentration sportive : | 14 |
| 11.2 Résiliation de contrat – Arrêt définitif | 14 |
| 11.2.1 Secteur compétitif | 14 |
| 11.2.2 Calcul du remboursement : | 15 |
| PROMOTION FAMILIALE | 15 |
| NON-RÉSIDENT DE LA VILLE DE QUÉBEC | 16 |
| DOCUMENTS À CONSULTER SUR LE SITE INTERNET | 16 |
| 14.1 Section Documents et formulaires | 16 |
| 14.2 Section Événements | 16 |

L'ORGANISATION

1.1 Historique

Le Club de gymnastique Québec Performance est formé des 5 clubs de gymnastique d'origine reconnus par la Ville de Québec. Depuis septembre 2014, le club a pris en charge le développement de toutes les disciplines gymniques. Il regroupe environ 7000 inscriptions annuellement.

1.2 Notre Mission

Offrir des programmes gymniques de qualité, adaptés au talent et à l'intérêt de chacun, permettant l'éclosion du plein potentiel de nos membres

1.3 Notre Vision

Devenir un modèle d'équilibre, de développement et de rayonnement.

1.4 Symbolique du logo

Le logo de Québec Performance est composé d'une étoile qui représente le regroupement des cinq clubs à l'origine de la fusion et la collaboration entre ceux-ci. L'étoile représente l'équilibre. Les couleurs choisies sont le bleu et le vert. Le bleu représente notre fierté pour la Ville de Québec, et également le rêve, la loyauté et la confiance. La petite touche de vert est un symbole qui renvoie à l'espoir, au respect, à la sécurité et à la stabilité. Nous porterons fièrement notre logo partout où nous irons !

1.5 Nos valeurs

Esprit d'équipe

Le respect, l'entraide, le partage d'informations et la compréhension des fonctions attribuées aux autres font partie de la définition du concept de travail d'équipe, tel que le favorise l'organisation.

Engagement

L'engagement est l'action de mettre sa personne au service de la mission de l'organisation et du rôle et des responsabilités liés à ses fonctions.

Passion

L'implication de tous provient de notre affection irrésistible envers ce sport et la volonté de la transmettre.

Excellence

Tout mettre en œuvre pour développer des gymnastes, de l'initiation à la haute performance.

Respect

C'est agir et se comporter envers les autres avec considération et dignité, en étant ouvert aux différences.

COMMUNICATIONS

Le site internet du club www.gymquebecperformance.com sera l'outil privilégié pour la diffusion de l'information. Visitez régulièrement les sections « événements » et « documents et formulaires ». À cet endroit, vous trouverez tous les envois courriels, horaires, trajets, résultats, etc. Si vous croyez avoir manqué un communiqué, vous pourrez retourner le lire à cet endroit.

Vous recevrez également des communications par courriel tous les mois. Assurez-vous que votre dossier dans la plate-forme AMILIA est à jour. Afin de recevoir toutes les communications importantes, veuillez autoriser nos adresses dans votre carnet de fournisseur courriels :

- ❖ **Général** : notifications@amilia.com
- ❖ **Agents services aux membres** : info@gymquebecperformance.com
- ❖ **Coordonnatrice services aux membres (Josée-Anne Adam)** : jaadam@gymquebecperformance.com
- ❖ **Commis comptable (Delphine Tremblay)** : dtremblay@gymquebecperformance.com
- ❖ **Chef de secteur Charlesbourg et Beauport (Cynthia LeGuilcher)**:
cleguilcher@gymquebecperformance.com
- ❖ **Chef de secteur adjointe Charlesbourg et Beauport (Pascale Thiboutot)**:
pthiboutot@gymquebecperformance.com
- ❖ **Chef de secteur Sainte-Foy et La Haute-Saint-Charles (Audrey Ouellet)** :
aouellet@gymquebecperformance.com
- ❖ **Chef de secteur adjointe La Haute-Saint-Charles (Claudya Tremblay)** :
ctremblayt@gymquebecperformance.com
- ❖ **Chef de secteur adjointe Sainte-Foy (Kelly-Ann McCutcheon)** :
kmccutcheon@gymquebecperformance.com
- ❖ **Responsable de la discipline STR (Rachel Drouin-Germain)** :
trampoline@gymquebecperformance.com
- ❖ **Responsable de la discipline gymnastique acrobatique (Maude Duval-Seyer)** :
gymacrobatique@gymquebecperformance.com
- ❖ **Responsable de la discipline gymnastique artistique masculine (Raphaël Sansfaçon)** :
rsansfaçon@gymquebecperformance.com
- ❖ **Directeur technique (Sylvain Genois)** : sgenois@gymquebecperformance.com
- ❖ **Directrice technique adjointe (Émilie Tessier)** : etessier@gymquebecperformance.com
- ❖ **Directrice des opérations (Véronique Caron)** : vcaron@gymquebecperformance.com
- ❖ **Directrice communications et événements (Caroline Gagnon)** : cgagnon@gymquebecperformance.com
- ❖ **Directrice générale (Megghie Ouellet-Savard)** : mouelletsavard@gymquebecperformance.com
- ❖ **Directeur général par intérim (Cedric Delagarde)** : cdelagarde@gymquebecperformance.com

Toutes demandes d'informations gymniques pour le secteur compétitif (formation des groupes, horaire d'entraînement, suivi gymnique des athlètes, participation aux compétitions, etc.), doivent être adressées à l'entraîneur de votre enfant en premier lieu. Votre chef de secteur sera également disponible pour vous aider si la question demeure.

Une boîte aux lettres sécurisée est installée à la porte du bureau administratif. Il est possible de glisser des communications ou encore des paiements par chèque. Aucun argent comptant ne doit être déposé à cet endroit.

2.1 Médias sociaux

Le Club est actif sur les réseaux sociaux. Nous mettons beaucoup d'informations sur LES différents médias. N'hésitez pas à envoyer des résultats ou des photos à cgagnon@gymquebecperformance.com. Il nous fait toujours plaisir de partager les beaux souvenirs.

Facebook : [Club de gymnastique Québec Performance](#)

Instagram : [@quebecperformance](#)

Youtube : Québec Performance

2.2 Coordonnées du bureau administratif

Club de gymnastique Québec Performance

750, rue de la Sorbonne, C.P.1

Québec, QC, G1H 1H1

Tél. : 581-981-1GYM (1496)

Notre local se situe au RC49

Les heures d'ouverture se trouvent sur notre site internet dans la section nous joindre.

POLITIQUE D'IMPLICATION BÉNÉVOLE

Le Club de gymnastique Québec Performance ne pourrait rayonner si ce n'est de la précieuse collaboration de gens impliqués ! L'organisation d'événements et de compétitions d'envergure chez-nous permettra une vitrine sur nos gymnastes et contribuera au développement de la gymnastique dans la région. Le club de gymnastique Québec Performance n'inclut pas seulement sa direction, ses entraîneurs et ses athlètes dans l'équipe. Nous considérons les parents et la famille comme des membres de l'équipe à part entière et nous aimerions créer plus d'occasions de vous connaître ! L'organisation d'événements demande la contribution de ressources différentes nécessaires pour assurer le succès et nous estimons que votre contribution en tant que bénévole pourra faire la différence sur la portée générée par ceux-ci.

Concrètement, nous sollicitons votre engagement de la manière suivante :

- **Une famille dont un athlète ou plus est inscrit au secteur compétitif = 6 heures de bénévolat requises effectuées par les parents ou par des personnes de plus de 13 ans représentant la famille.**

Pour les nouvelles inscriptions au secteur compétitif effectuées à partir du mois de janvier :

- **Une famille dont un athlète ou plus est inscrit au secteur compétitif = 3 heures de bénévolat requises effectuées par les parents ou des personnes de plus de 13 ans représentant la famille.**

Note : Les heures ne sont pas transférables d'une famille à une autre ni d'une année à l'autre.

Dès le début de l'année gymnique, un montant de **150\$** sera chargé pour chaque famille (**75\$** pour les inscrits à partir du mois de janvier). Chaque heure de bénévolat effectuée par un membre de la famille sera créditée au prorata des heures exécutées. Si le bénévolat n'est pas effectué en totalité, le montant associé aux heures manquantes nous permettra d'engager les ressources nécessaires pour effectuer le travail qui assurera le succès de l'événement.

Pour ceux qui auront offert de leur temps, le crédit de bénévolat sera appliqué sur la facturation de l'année en cours ou sur la session d'été suivante. Voici des exemples de besoins :

| | |
|--|--|
| Comité organisateur de compétition (divers postes disponibles) | Comité organisateur de spectacle ou soirée spéciale |
| Réparation d'équipements (travaux manuels) | Corvée de ménage/entretien |
| Comité organisateur de moyens de financement | Photographe pour photos de groupes |
| Montage vidéo | Groupe de gouverneurs afin d'aider la recherche de commandites |
| Transport et déménagements d'équipements | etc |

Les occasions d'activités de bénévolat seront transmises via notre page Facebook et sur notre site Internet. Vous devrez nous écrire pour postuler à l'une des activités possibles. Premier arrivé, premier servi!

L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement fait partie intégrante du budget du club. L'argent amassé sert à assumer certaines dépenses nécessaires au bon fonctionnement. Un montant de 100\$ sera facturé en début d'année. Chaque enfant aura le choix ou non de participer à la campagne. Cependant, ceux qui ne souhaitent pas participer à la campagne ne pourront pas récupérer le 100\$ payé. Un maximum de 2 campagnes de financement par famille sera facturé.

LES ENTRAÎNEMENTS

5.1 Horaire

Le nombre d'heures d'entraînement pour les groupes du secteur compétitif est basé sur le plan de « Développement à long terme de l'athlète », publié par Gymnastique Canada et les places disponibles dans nos locaux.

Les groupes et les horaires pourraient être modifiés au courant de l'année. Nous procéderons à des changements seulement en cas de conflits majeurs et, si tel est le cas, vous serez informés le plus rapidement possible des modifications.

5.2 Politique de retard

Des frais de retard de 20\$ seront exigés aux parents pour chaque tranche de 15 minutes. Ces frais sont payables en argent seulement et devront être remis à l'entraîneur sur place. Un délai de grâce de 15 minutes sera toléré de l'heure finale de l'entraînement.

5.3 Interventions des parents durant les entraînements

Nous demandons votre collaboration afin de ne pas intervenir auprès de votre enfant pendant l'entraînement, à moins d'une urgence. Le respect de cette demande aidera grandement l'entraîneur à préserver l'ordre et le bon déroulement des entraînements. Si une situation vous déplaît, nous favorisons l'échange direct avec l'entraîneur à la fin de la période d'entraînement ou lors d'un rendez-vous. Vous pouvez également vous adresser à votre chef de secteur. **Il nous fera plaisir de considérer vos préoccupations en temps opportun.**

5.4 Présence d'enfants non-inscrits dans le gymnase

Par mesure de sécurité, il est strictement interdit aux enfants non-inscrits à un programme de gymnastique de se promener dans le gymnase ou d'utiliser les appareils qui y sont installés. La même règle s'applique aux enfants inscrits à la gymnastique mais qui ne sont pas dans leur cours respectif.

5.6 Sécurité

Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés. Veuillez laisser les objets de valeur à la maison ou apporter un cadenas afin de barrer le casier de votre enfant le cas échéant. Veuillez identifier les vêtements, équipements, chaussures ou bottes de votre enfant.

COMPÉTITIONS ET CAMPS D'ENTRAÎNEMENT

La participation à la compétition sera considérée comme l'entraînement prévu et ne sera pas repris. Naturellement, un entraîneur sera présent sur le plateau de compétition pour encourager et accompagner votre enfant dans cette épreuve.

Vous trouverez le calendrier provisoire des compétitions sur notre site internet pour les catégories provinciales et nationales, établi par Gymnastique Québec. Comme il s'agit d'un calendrier provisoire, celui-ci est sujet à changement. Nous vous informerons des changements dès qu'ils seront connus.

Le calendrier des compétitions du circuit régional (catégories CR GAF et Défi 1 et 2) sera disponible au début du mois d'octobre, suite à la réunion de l'Association Régionale de Gymnastique en septembre prochain.

Note : Il est important de noter que certaines modifications au calendrier peuvent être apportées. Gymnastique Québec est responsable du calendrier provincial des compétitions. Nous vous aviserons des changements s'il y a lieu.

6.1 Inscriptions aux compétitions

Les inscriptions aux compétitions ou aux évaluations font parties du programme des gymnastes du secteur compétitif. Les gymnastes seront donc automatiquement inscrits aux événements de leur secteur.

Si l'entraîneur décide de ne pas inscrire l'athlète à l'une des compétitions régulières du calendrier, ce dernier communiquera avec vous pour vous expliquer les raisons qui motivent sa décision.

Si, pour une raison importante, votre enfant ne pouvait participer à une compétition, vous devrez en aviser l'entraîneur. De plus, vous devrez faire parvenir une communication écrite au chef de secteur, à Véronique (directrice des opérations) ainsi qu'à Delphine (Commis-Comptable) **au minimum six (6) semaines avant** la tenue de la compétition, sans quoi, l'athlète sera inscrit et le parent n'aura droit à aucun remboursement.

L'envoi de l'inscription au comité organisateur se fait par l'administration de Québec Performance. Suite à l'envoi de l'inscription, la seule possibilité d'un remboursement est une blessure ou un problème de santé de l'athlète. Pour les fin de semaine de compétition débutant le vendredi soir, **le parent a jusqu'au mercredi soir** et pour les fin de semaine de compétition débutant le samedi matin, **le parent a jusqu'au jeudi soir** pour faire parvenir, au bureau administratif, une demande écrite, ainsi qu'un billet d'un médecin (médecin, thérapeute ou physiothérapeute membre de son ordre professionnel seulement), ainsi que la problématique justifiant l'impossibilité de participer à la compétition. Le billet doit avoir été réalisé maximum 7 jours avant l'envoi. L'entraîneur devra également être informé.

Pour la **gymnastique acrobatique** ainsi que le trampoline synchronisé, le partenaire blessé doit faire parvenir dans les délais inscrits ci-haut le billet du médecin afin que ses partenaires puissent se faire rembourser. Dans le cas où le partenaire ne se présente pas à la compétition, il devra assumer les frais pour son ou ses partenaires.

Paiements des compétitions : Commis comptable

Les calendriers des compétitions sur le site internet du club vous permettent de connaître la date des événements, le lieu, le coût, la date limite pour annuler l'inscription ainsi que la date à laquelle le paiement doit être fait.

Vous recevrez par courriel en début d'année les procédures pour planifier le paiement des compétitions sur la plate-forme Amilia. Le paiement doit être planifié dès la réception de la facture. Vous pourrez payer en ligne par chèque électronique, en personne par chèque (information à indiquer: nom de l'enfant, frais de compétition et nom de celle-ci) ou en argent comptant.

Les paiements des compétitions qui exigent une sélection ne sont pas à remettre en début d'année. Suite aux résultats, si le gymnaste est qualifié, un avis de paiement vous sera acheminé par courriel et le paiement sera à effectuer dès la réception de celui-ci.

Le montant facturé pour chaque compétition inclus un montant de 10 \$ qui sert à payer les frais de déplacement des entraîneurs.

NOTE : Si nous n'avons pas le paiement des compétitions lors de la date de début de l'événement, un frais de retard de 10 \$ sera chargé.

Les frais d'inscriptions aux compétitions sont déterminés par Gymnastique Québec. Pour les connaître, veuillez consulter le calendrier des compétitions sur le site internet dans la section événements.

7.1 Camps et compétitions d'envergure

Les parents des gymnastes sélectionné(e)s aux camps Jeune Élite, ou à des compétitions à l'extérieur de la province, devront prévoir des frais supplémentaires pour le transport et pour l'hébergement. La facturation sera émise aux parents et le règlement de celle-ci devra s'effectuer dans le délai prescrit.

Pour les compétitions qui nécessitent une sélection et qui ont un coût plus élevé (Championnat de l'Est, Championnat canadien, etc.), la facture pourra être payée en 2 versements. Il faudra payer 50% avant l'événement et l'autre 50% dans les 30 jours qui suivent la compétition. Si la personne désire une entente pour le paiement du solde, il sera possible de faire une demande à la direction du club.

7.2 Règlements sur les sites de compétitions

Nous sommes à préparer un document sur la réglementation à respecter sur les sites de compétitions. Dès qu'il sera terminé, il sera disponible sur le site internet du club dans la section Documents et Formulaires. Nous vous suggérons fortement d'en prendre connaissance.

TENUE VESTIMENTAIRE, UNIFORME ET SURVÊTEMENT DE COMPÉTITION OBLIGATOIRES

| CATÉGORIES | MAILLOT/ SINGLET | SURVÊTEMENT |
|-----------------------------|--|----------------------------------|
| Défi régional féminin | Maillot manches courtes | Optionnel – fortement recommandé |
| Défi provincial féminin | Maillot manches courtes | Manteau et pantalon obligatoires |
| CR féminin | Maillot manches courtes | Manteau et pantalon obligatoires |
| STR féminin | Maillot manches courtes | Manteau et pantalon obligatoires |
| Provincial/national féminin | Maillot manches longues | Manteau et pantalon obligatoires |
| Défi masculin | Singlet/short | Optionnel |
| Gym acro niveau 5-6-7 | Filles : maillot du club manches longues Gars : singlet et fuseau du club | Manteau et pantalon obligatoires |
| Gym acro niveau 8 et + | Vêtements de duo / trio | Manteau et pantalon obligatoires |
| Garçons trampoline | Singlet/fuseau ou short | Manteau et pantalon obligatoires |
| CR et Provincial masculin | Singlet/fuseau/short obligatoires | Manteau et pantalon obligatoires |
| VÊTEMENTS | | COÛTS TAXES INCLUSES |
| ● Maillot manches courtes | | ● 150 \$ |
| ● Maillot manches longues | | ● 185 \$ |
| ● Singlet | | ● 85 \$ |
| ● Fuseau | | ● 50 \$ |
| ● Short (GAM) | | ● 35 \$ |
| ● Manteau survêtement | | ● 85 \$ |
| ● Pantalon survêtement | | ● 60 \$ |

Note : C'est la 1ere année du maillot et du singlet en 2019-2020 et il reste encore 2 ans au survêtement.

Les commandes doivent être réalisées au bureau administratif minimalement 1 mois avant la date de livraison souhaitée.

Lors des entraînements et des compétitions, les bijoux et/ou objets susceptibles de causer des blessures sont interdits. Le port de lunettes correctrices tenues par un élastique est permis.

Le club vous offre la possibilité de payer les vêtements officiels du club par versements en même temps que l'inscription annuelle. Le paiement ou l'entente de paiement devra être pris sur place.

CHORÉGRAPHIES

Pour une chorégraphie unique ou de groupe, il existe une liste de chorégraphes sur notre site internet, dans la section Documents et Formulaires. Les coûts peuvent différer d'une chorégraphe à l'autre. Vous pouvez demander conseil à l'entraîneur de votre enfant et vérifier ses besoins. Le coût est à la charge du parent.

FACTURATION

10.1 Frais reliés à l'activité

Voici ce qu'il faut considérer dans le contenu des factures pour l'année gymnique :

- Inscription aux entraînements (38 semaines)
- Frais d'affiliation à Gymnastique Québec valide du 1^{er} septembre au 31 août pour tous les gymnastes selon leur niveau
- Frais d'affiliation à l'Association Régionale de Gymnastique pour les gymnastes de niveau défi 1, défi 2 féminin et CR féminin.
- Frais de bénévolat
- Autofinancement

Autres frais supplémentaires :

- Compétitions et camps d'entraînement
- Uniforme de compétitions et survêtement
- Chorégraphie de sol et poutre GAF : CR, provincial et national
- Vêtements de délégation si participation à certaines finalités (Challenge des Régions, Championnat de l'Est du Canada, Championnat Canadien)
- Accessoires d'entraînement (vêtements d'entraînement, gants, poignets, petits gants magiques, poids cheville, etc.)
- Uniforme spectacle de fin d'année

10.2 Méthode de paiement pour l'année

Le formulaire d'inscription devra être complété en ligne via la plateforme Amilia. Un courriel vous sera acheminé au cours de l'été pour accéder à l'inscription en ligne sur notre plateforme Amilia. Une inscription en personne sera possible directement au bureau administratif en prenant rendez-vous avec la commis-comptable. Si, **au 15 septembre**, l'inscription n'est pas effectuée, une pénalité de 20\$ sera appliquée, et ce dès le 16 septembre.

1. ***Mode de paiement à privilégier** : Paiement par chèque électronique en ligne à tous les 20 de chaque mois. Vous n'aurez qu'à entrer vos informations bancaires directement dans la plateforme Amilia.
2. Paiement par chèques postdatés, à tous les 20 de chaque mois, au nom de **Québec Performance**. L'ensemble des chèques devra être remis avant le 16 septembre au bureau administratif. Veuillez identifier le au nom de votre enfant sur chaque chèque.

10.3 Choix du nombre de versement

Choix d'étalement : Veuillez prendre note que l'étalement des versements n'est valable que pour les frais d'entraînement, de bénévolat et d'autofinancement. Par conséquent, le premier versement, soit le 20 septembre, doit couvrir la totalité des frais d'affiliation. L'achat d'uniformes de compétition vous sera facturé à part.

- En deux (2) versements :
20 septembre et 20 janvier
- En cinq (5) versements :
20 septembre
20 novembre
20 janvier
20 mars
20 mai
- En 10 versements, au 20 de chaque mois, de septembre à juin.

Note : *Des frais administratifs de 25,00\$ seront facturés pour les chèques retournés (sans provision, compte fermé, etc.)*

10.4 Compte en souffrance

Les clients ayant un solde résiduel à payer pour l'année gymnique précédente devront acquitter leur solde avant de pouvoir inscrire leur enfant pour l'année gymnique suivante. Nous vous invitons à prendre entente auprès de la commis-comptable dès maintenant le cas échéant.

Un compte en souffrance de plus de 30 jours, avec entente avec la direction, peut entraîner des frais de retard de paiement.

10.5 Dépôt programme sport-étude et concentration sportive

Afin de s'assurer de l'engagement des gymnastes, ceux-ci doivent remettre un dépôt non remboursable de 200\$ en décembre précédant le début de l'année gymnique. Ce 200\$ sera déduit de l'inscription de l'année suivante.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

11.1 Politique d'arrêt temporaire (Blessure)

Il n'est pas possible d'obtenir un remboursement des tarifs d'inscription pour les raisons suivantes : une absence, une courte maladie, une blessure mineure et des vacances.

Pour les gymnastes du secteur compétitif régulier, le parent doit communiquer avec l'entraîneur pour conclure à la possibilité d'un entraînement modifié, selon l'ampleur de la blessure du gymnaste. Il est souvent possible d'adapter l'entraînement du gymnaste et, ainsi, éviter l'arrêt complet.

Pour les gymnastes du Sport-Études, comme la gymnastique fait partie intégrante du programme scolaire, les gymnastes doivent se présenter au gymnase sauf s'il y a entente avec l'entraîneur (blessure majeure) et l'établissement scolaire. Adapté selon le type de blessure, l'entraînement respectera la durée initiale prévue.

11.1.1 Secteur compétitif de soir

- Le formulaire d'arrêt temporaire doit être rempli et accompagné d'un billet médical provenant du médecin. Le tout devra être remis à la commis-comptable par courriel à dtremblay@gymquebecperformance.com, par la poste ou directement en main propre à notre bureau administratif.. **La date de réception du formulaire ou la date du sceau de la poste déterminera le début de l'arrêt temporaire.** Le formulaire est disponible sur notre site internet, dans la section Documents et Formulaires.
- Si l'athlète se blesse ou rencontre un problème de santé qui empêche la pratique de la gymnastique **avant** que l'année gymnique débute, le parent n'aura aucun frais ni pénalité à payer. La facture sera émise à partir de la date de reprise des cours au prorata des services à recevoir.
- Si l'athlète se blesse ou rencontre un problème de santé qui empêche la pratique de la gymnastique en totalité **après** que l'année gymnique ait débuté, le remboursement sera émis en respectant ces conditions :
 - a) L'arrêt d'entraînement complet est d'une durée minimum de **quatre (4) semaines ET**
 - b) Une copie du billet médical (**obligatoire**) appuie la raison de l'arrêt.
- Veuillez vérifier avec l'entraîneur de votre enfant la possibilité de le maintenir aux entraînements de façon sécuritaire pendant la période de restrictions. Une blessure peut permettre une période d'avancement sur certains mouvements que les gymnastes peuvent faire.

11.1.2 Calcul du remboursement compétitif (excluant la concentration sportive et le sport-étude) :

- Les frais d'affiliation de Gymnastique Québec, d'auto-financement et de bénévolat sont non-remboursables
- Un montant de 10 \$ sera conservé pour couvrir les frais administratifs
- Le remboursement sera fait au prorata de la durée de l'absence
- Le remboursement pour l'inscription aux compétitions sera possible seulement si la demande de résiliation est remise au moins quatre (4) jours avant la tenue de l'événement, suivant les politiques de Gymnastique Québec.
- La demande de remboursement pour arrêt temporaire en raison d'une blessure doit être accompagnée du billet médical et acheminée **au plus tard sept (7) jours suivant l'arrêt.** Vous pouvez acheminer votre demande par la poste, par courriel au commis-comptable ou venir nous la remettre directement en main propre à notre bureau administratif.
- Le parent est responsable d'aviser l'entraîneur et le bureau administratif de l'arrêt d'entraînement de son enfant et devra aviser ceux-ci une semaine lors du retour à l'entraînement.

- Dans les dix **(10) jours suivant le retour à l'entraînement**, le club de gymnastique Québec Performance vous communiquera le montant à vous rembourser et il sera possible de choisir un remboursement ou de créditer le compte.

11.1.3 Calcul du remboursement pour le programme sport-études et concentration sportive

Dès qu'un athlète reçoit sa confirmation d'admission au programme sport-études ou concentration sportive par l'établissement scolaire, cette politique d'arrêt temporaire entre en vigueur :

- L'entraînement à **la gymnastique fait partie intégrante du programme scolaire**. De ce fait, si le médecin juge que l'athlète doit modifier ses entraînements, l'athlète devra participer aux entraînements prévus en suivant un programme d'entraînement adapté, selon sa condition physique. **Dans ce cas précis, la politique d'arrêt temporaire ne s'applique pas.**
- Si l'athlète se blesse ou a un problème de santé qui empêche la pratique complète de la gymnastique, le remboursement sera émis en respectant ces conditions : L'arrêt d'entraînement complet est d'une durée minimum de huit (8) semaines ET Une copie du billet médical (obligatoire) appuie la raison de l'arrêt complet.

11.1.4 Calcul du remboursement secteur sport-étude et concentration sportive :

- Les frais d'affiliation de Gymnastique Québec, d'auto-financement et de bénévolat sont non-remboursables
- Un montant de 10\$ sera conservé pour couvrir les frais administratifs
- Le remboursement sera fait au prorata de la durée de l'absence
- Le remboursement pour l'inscription aux compétitions sera possible seulement si la demande de résiliation est remise au moins quatre (4) jours avant la tenue de l'événement, suivant les politiques de Gymnastique Québec.
- La demande de remboursement pour arrêt temporaire en raison d'une blessure doit être accompagnée du billet médical et acheminée **au plus tard sept (7) jours suivant l'arrêt**. Vous pouvez acheminer votre demande par la poste, par courriel ou venir nous la remettre directement en main propre à notre bureau administratif.
- Le parent est responsable d'aviser l'entraîneur et le bureau administratif de l'arrêt d'entraînement de son enfant et devra aviser ceux-ci lors du retour à l'entraînement.
- Dans les dix **(10) jours suivant le retour à l'entraînement**, le club de gymnastique Québec Performance vous communiquera le montant à vous rembourser et il sera possible de choisir un remboursement ou de créditer le compte.

11.2 Résiliation de contrat – Arrêt définitif

11.2.1 Secteur compétitif

- Les gymnastes inscrits au secteur compétitif régulier pourront résilier le contrat annuel. Le parent devra remettre le formulaire de résiliation disponible sur notre site internet.
- Un remboursement sera versé selon la Loi de la Protection du Consommateur. Veuillez prendre note que le coût d'affiliation n'est pas remboursable. Le crédit suivant la politique de bénévolat sera inclus au remboursement seulement si le temps prévu en bénévolat a été effectué.

- Si un parent désire résilier l'entente de services avec le club de gymnastique Québec Performance avant le début de l'année gymnique, le parent n'aura aucun frais ni pénalité à payer.
- Si un parent désire résilier l'entente de services après le début de l'année gymnique le remboursement sera calculé selon les modalités au point 19.3.

11.2.2 Calcul du remboursement :

- Le parent devra assumer :
 - L'affiliation à Gymnastique Québec ;
 - Le prix des services qui ont été reçus ;
 - Les frais administratifs selon l'une des deux méthodes de calcul suivantes, correspondant au montant le moins élevé ;
 - a) 10% du coût des services non-rendus OU
 - b) 50\$
- Le remboursement de la campagne de financement sera possible uniquement si le formulaire de résiliation est reçu avant le début de la campagne.
- Le remboursement des heures de bénévolat sera possible uniquement si le formulaire de résiliation est reçu avant l'événement majeur dont le Club sera l'hôte.
- Le remboursement pour l'inscription aux compétitions sera possible seulement si la demande de résiliation est remise au moins six semaines avant la tenue de l'événement, suivant les politiques de Gymnastique Québec ou si un billet médical est remis quatre (4) jours avant la tenue de l'événement.
- La demande de remboursement pour résiliation doit être accompagnée du billet médical ou de la preuve du déménagement, et acheminée au plus tard sept (7) jours suivant la situation qui motive la présente résiliation. Vous pouvez acheminer votre demande par la poste, par courriel ou directement en main propre à notre bureau administratif.
- Le contrat sera résilié à compter de la date de réception du formulaire ou du sceau de la poste.
- Le club de gymnastique Québec Performance remettra le remboursement dans les 10 jours suivant la réception de la demande de résiliation.

PROMOTION FAMILIALE

Inscription de plus d'un enfant de la même famille : 10% pour un 2^e enfant inscrit, 15% pour un 3^e et 20% pour un 4^e. La promotion s'applique sur les frais d'inscriptions seulement. Pour que le rabais s'applique automatiquement, l'inscription doit être faite au même moment dans Amilia. Sinon, veuillez en faire la demande à Delphine Tremblay (dtremblay@gymquebecperformance.com) pour que le rabais soit ajouté dans votre dossier Amilia.

NON-RÉSIDENT DE LA VILLE DE QUÉBEC

La Ville de Québec est un partenaire de soutien important pour le club de gymnastique Québec Performance. Comme il s'agit de services offerts aux citoyens, il est normal que des frais supplémentaires soient exigés aux non-résidents pour la participation aux activités qui se déroulent sur le territoire de la Ville de Québec.

Des frais de **150,00\$** seront chargés pour chaque gymnaste inscrit au secteur compétitif et résidant à l'extérieur du territoire de la Ville de Québec. Ces frais couvrent la période de septembre à juin. Veuillez noter que ces frais sont non-remboursable en cas d'annulation.

Des frais de 25,00\$/semaine pour la période estivale seront appliqués.

DOCUMENTS À CONSULTER SUR LE SITE INTERNET

14.1 Section Documents et formulaires

- [Code d'éthique](#)
- [Politique contre le harcèlement](#)
- Formulaire résiliation de contrat :: [compétitif régulier](#) / [sport-études](#)
- Formulaire d'arrêt temporaire :: [compétitif régulier](#) / [sport-études](#)
- [Guide pour les gymnastes en artistique féminine](#)
- [Guide pour les gymnastes en artistique masculin](#)
- [Guide pour les gymnastes en acrobatique](#)
- [Guide pour les gymnastes en trampoline](#)
- [Politique de gestion des commentaires et des plaintes](#)
- [Résumé des frais obligatoires](#)
- [Politique gestion des commotions cérébrales](#)

14.2 Section Événements

- [Calendrier des compétitions du secteur de votre enfant](#)
- [Calendrier de l'année gymnique](#)